

## Conseil communautaire du 29 juin

Mardi 29 juin 2021, les 73 élus communautaires se réuniront en Conseil pour étudier et débattre des sujets proposés à l'ordre du jour, parmi lesquels la présentation du compte administratif 2020 et le passage au 1607h. Les élus aborderont également des questions liées aux investissements concernant la transition écologique et notamment la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de Kermat et la rénovation de la déchèterie de Groix. Autre volet prioritaire sur la table des élus, l'agriculture et le Projet Alimentaire Territorial, avec un nouvel appel à projets et le soutien aux actions de la Chambre d'agriculture. Alors que la crise sanitaire semble s'assouplir, Lorient Agglomération poursuit son effort auprès des acteurs économiques : prolongation des aides aux entreprises, adhésion à un réseau de collectivités territoriales pour une économie solidaire, participation au GIE Port de pêche de Bretagne, soutien financier aux investissements numériques.

Enfin, la politique volontariste en faveur de l'habitat, de la mobilité et de l'aménagement du territoire se prolonge à travers plusieurs projets structurants soutenus par l'agglomération : de la réfection d'un stade de foot au contrat de Ville en passant par les aides à la rénovation énergétique.

Un débat portera également sur la création d'un pacte de gouvernance au niveau de l'agglomération en lien avec le projet de territoire qui sera débattu en conseil à l'automne.

### FINANCES

**Des résultats impactés par la crise COVID mais qui permettent d'envisager sereinement l'avenir : une baisse du taux d'endettement et des résultats globaux excédentaires**

Recettes, dépenses, investissements et fonctionnement, un budget principal et 8 budgets annexes : le compte administratif de Lorient Agglomération propose un instantané des opérations budgétaires et comptables sur l'année. Pour 2020, le compte administratif affiche un résultat global excédentaire de 8,846 M€ et une baisse du taux d'endettement ramené à 3,87 ans.

Le compte administratif de Lorient Agglomération présente le rapprochement des prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépense et recettes, ainsi que les résultats comptables de l'exercice : en dépenses et recettes, budget par budget, et par section au sein de chaque budget (section d'investissement et section de fonctionnement).

Sur 2020, le compte administratif consolidé s'élève à **301,243 M€ en dépenses** et **320,543 M€ en recettes**, pour un **résultat global excédentaire de 8,486 M€** après prise en compte des dépenses et recettes d'investissement engagées et restant à réaliser.

#### Budget principal

Le budget principal recense les dépenses et recettes dans le champ des compétences de Lorient Agglomération : développement économique, maritime et touristique ; développement de l'enseignement supérieur et de la recherche ; aménagement de l'espace communautaire ; protection et mise en valeur de l'environnement ; politique du logement et du cadre de vie ;

politique de la ville ; voirie d'agglomération ; équipements culturels et sportifs... Le budget principal est financé par les dotations de l'Etat, les impôts locaux et les recettes de services rendus aux usagers. L'investissement est essentiellement financé par l'emprunt.

## Recettes

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à **135,208 M€** en 2020, soit une **baisse de 2,12%** par rapport à 2019. La dotation générale de fonctionnement (DGF) est légèrement inférieure, à **15,659 M€** (contre 15,844 M€ en 2019). Le Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), mis en place depuis 2012, s'élève à **2,331 M€**, soit une hausse de 138 k€.

Globalement, les recettes fiscales, comptant pour 70% des recettes de fonctionnement, sont en légère progression (+0.65%) avec :

- Pour la fiscalité des ménages : une progression des produits de la taxe d'habitation à **29,840 M€** en 2020 (+462 k€), alors que le taux reste stable à 9,14% depuis 2014), un léger recul de la taxe sur le foncier bâti à **1,278 M€** (-18k€) et la taxe sur le foncier non bâti stable à **91 k€**.
- Pour la fiscalité des entreprises : une baisse du produit de la CFE à 18,381 M€ (-806k€), la hausse de la CVAE à **12,309M€** (+7,9%) et de l'IFER à **890 k€** (+2,65%), le recul de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) à **3,604 M€** (-5.16%)
- Pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : une progression de +458 k€ avec un produit à **23,833 M€**
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses s'élèvent à 6,392 M€.

Les recettes réelles d'investissement connaissent un recul lié au ralentissement du niveau d'investissement sur la période en lien avec les effets de la crise sanitaire. Elles s'élèvent à 23,324 M€ contre 45,391 au CA 2019.

Les **dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à 40 M€ avec une baisse des dépenses d'équipement à 26,901 M€ (contre 28,278 M€ en 2019) et un taux de consommation à 58%.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 106,619 M€ (+0.24% par rapport à 2019), avec un taux d'exécution de ces dépenses de 92% (contre 98%).

**Globalement, la minoration des taux de réalisation des dépenses par rapports aux inscriptions prévues, est imputable à la crise économique et sanitaire du Covid 19.**

L'épargne brute dégagée en 2020 est de 26,156 M€ (+1.90%). Cette amélioration, conjuguée à la baisse du besoin de financement, donne une ration d'endettement à 3,87 ans.

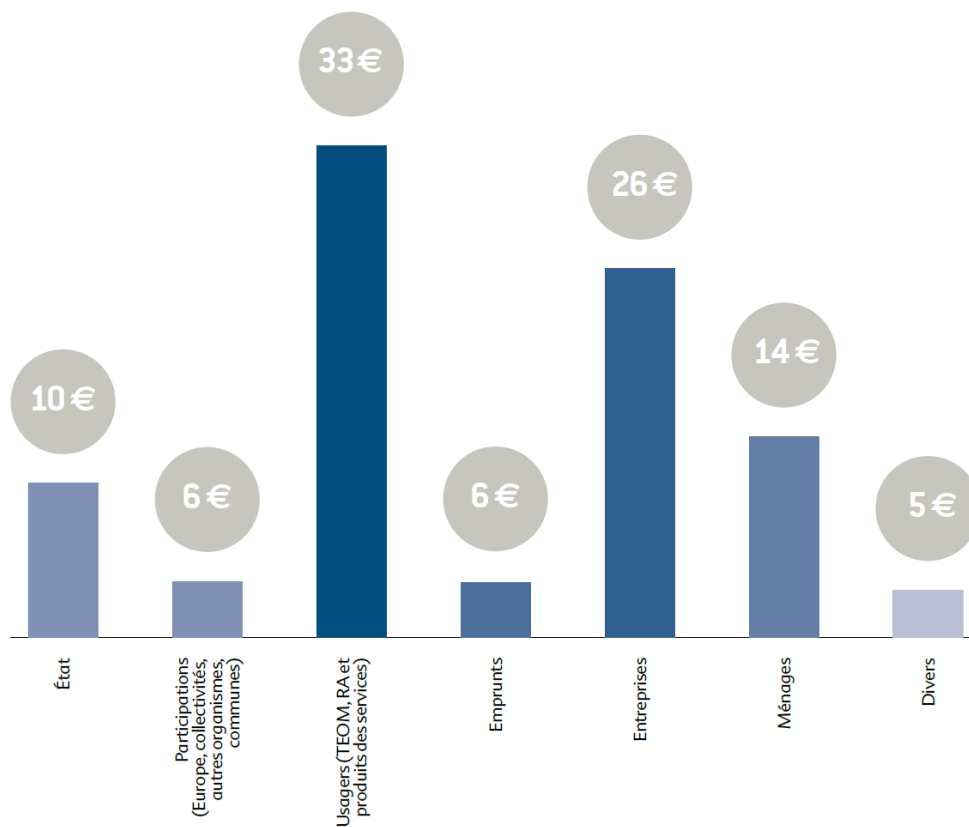
## Budgets annexes

Pour les **Transports urbains**, le budget est marqué par les incertitudes liées à la crise. Les dépenses d'investissement sont en progression avec notamment l'achat de 4 bus articulés, d'un navire d'occasion et la remotorisations des navires, tandis que les recettes commerciales sont impactées par la crise avec une baisse de plus de 2 M€.

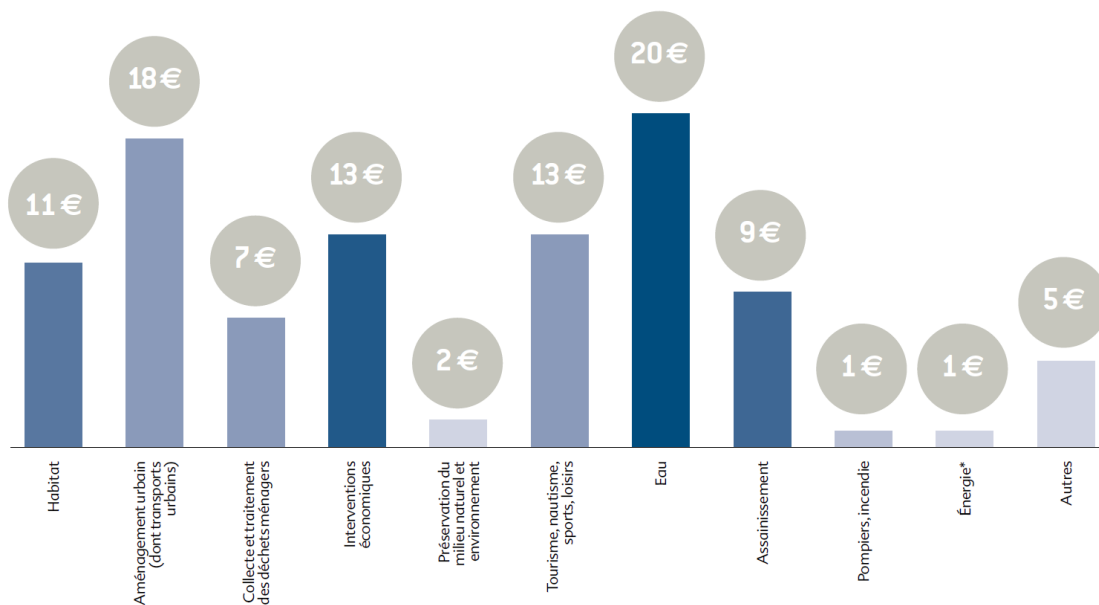
Le budget annexe des **ports de plaisance** est marqué par des investissements soutenus, avec le doublement des dépenses d'équipement (4,6 M€), essentiellement pour les ports de Keroman, de Kernével, Port-Louis et Lorient. Concernant **les parcs d'activité**, le budget affiche une **valeur de stock à 6.7 M€**. Les deux opérations les plus consommatrices de crédits sont l'extension de la zone de Kerpont à Caudan / Lanester et l'aménagement de la Villeneuve à Hennebont, notamment pour les acquisitions foncières.

Enfin, le **budget annexe énergies** connaît son **premier excédent** en deux années d'exploitation : portant sur 3 activités (production et vente de biogaz/méthane, production et vente d'électricité photovoltaïque, gestion des CEE), le budget énergies voit ses recettes de fonctionnement progresser fortement grâce notamment à la **vente de biogaz pour 816 k€ (53%)** et au suivi du produit de revente des **CEE pour 572 k€ (42%)**. Le résultat net global est donc excédentaire de **174 040 €** (contre un déficit de près de 480 k€ en 2019).

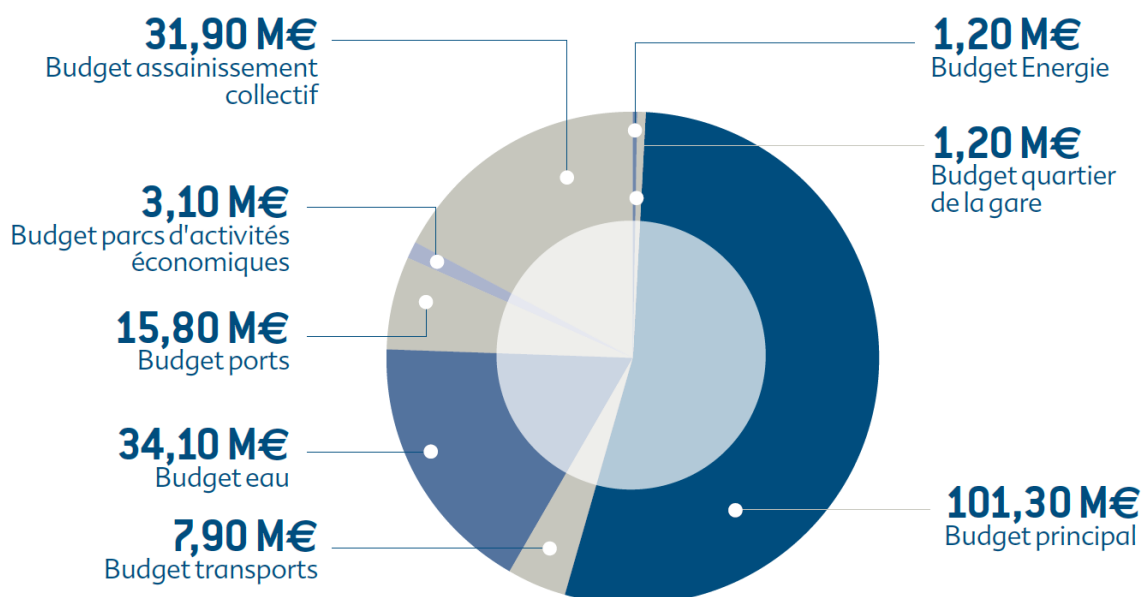
En 2020, pour 100 € de recettes, Lorient Agglomération a perçu :



Dépenses d'équipement 2020 (pour 100€) tous budgets



## Encours de la dette



## Fonds d'intervention communautaire : 309 000 € pour aider les communes

C'est une enveloppe globale de 5 M€ que propose Lorient Agglomération pour soutenir et accompagner l'investissement des communes jusqu'en 2022. Dédié à des projets structurants pour le territoire, le fonds d'intérêt communautaire (FIC) s'accompagne également d'un FIC numérique plafonné à 10 000 € par opération. Lors du prochain conseil communautaire, 3 projets seront proposés par Brandérion, Lorient, Caudan et un projet numérique à Cléguer.

### Brandérion : réhabiliter et transformer la Tisserie

Lorient Agglomération et Brandérion ont déjà conclu une convention en août 2019 dans le cadre du Fonds d'intervention communautaire pour le projet de transformation du bâtiment de la Tisserie : création d'une médiathèque, d'un espace petite enfance et de deux salles multifonctions, ainsi que l'aménagement des abords. Un fonds de concours d'investissement de 100 000 € avait été consenti pour participer à la réalisation de l'ensemble des travaux. Alors que ces derniers sont toujours en cours, la convention, dont la durée de validité a été fixée à 2 ans, doit être prorogée d'un an afin de solder l'opération (4 août 2022).

### Caudan : redimensionner le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire de Caudan, vieillissant, manque de place et d'équipements adaptés pour accueillir une population croissante. La commune a donc décidé d'agrandir et de moderniser le bâtiment afin de le mettre aux normes d'hygiène et de sécurité, mais aussi de gagner en efficacité énergétique, de faciliter la confection de repas avec des produits frais et surtout d'accueillir tous les enfants scolarisés tout en anticipant l'évolution attendue des effectifs. La surface de l'équipement doit passer de 955 à 1 167m<sup>2</sup>, avec une capacité de 600 places assises (contre 386 actuellement) et une production à 900 repas journaliers. Pour un coût prévisionnel d'environ 3 M€, la commune sollicite l'aide de Lorient Agglomération au titre du FIC de 100 000 €.

### Lorient : un terrain synthétique à Kersabiec

Dans le cadre de sa politique de sport pour tous et pour tous les âges, la ville de Lorient souhaite rénover et transformer le terrain de football du complexe sportif de Kersabiec, à Bois du Château. L'objectif est de rendre le terrain plus fréquemment praticable par les associations et les scolaires, mais aussi de le mettre aux normes pour accueillir des compétitions de niveau régional 1. Le projet comprend notamment l'agrandissement du terrain, le changement de la surface de jeu pour du

synthétique, la création de deux vestiaires supplémentaires et d'une zone de public. Pour ce projet estimé à 773 715 €, la commune sollicite un fonds de concours au titre du FIC De 100 000 €.

#### **Cléguer : nouveau site web et portail familles**

Spécifiquement fléché sur des projets numériques, le FIC numérique de Lorient Agglomération est doté d'une enveloppe globale de 250 000 € pour la période 2019-2021. La commune de Cléguer a déposé une demande pour accompagner son projet de mise en place d'un nouveau site web et la création d'un portail dédié aux familles. Ce portail doit notamment permettre aux administrés de simplifier leurs démarches courantes avec le service enfance-jeunesse : inscriptions à la cantine, à la garderie, au centre de loisirs, paiement en ligne... Le fonds sollicité ne pouvant dépasser la participation de la commune, l'aide est fixée à 8 702 € pour un coût global estimé à 17 403 €.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Accord cadre du temps de travail: un accord équilibré, fruit d'un dialogue social nourri qui a recueilli l'avis favorable du comité technique**

**L'accord cadre relatif à la mise en œuvre des 1607 heures annuelles qui est soumis au conseil communautaire du 29 juin est le fruit de nombreux échanges intervenus avec les organisations syndicales et avec les agents dans le cadre de groupe de travail. Il a été soumis à l'avis du comité technique le 3 juin dernier et a obtenu un avis favorable à l'unanimité des représentants de l'établissement et un partage des voix des représentants du personnel (avis favorable pour la CFDT, avis défavorable pour la CGT).**

Cet accord va permettre la rédaction des règlements détaillés du temps de travail qui s'appliqueront à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2022**.

Cet accord permet à Lorient Agglomération d'atteindre ses objectifs : mise en conformité avec les obligations légales, un cadre et des règles équitables pour tous, le développement de la qualité et de l'efficacité du service public tout en préservant la qualité de vie au travail des agents et en reconnaissant la spécificité de certains métiers.

**Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, tous les agents, à l'exception des ripeurs et chauffeurs ripeurs, seront soumis au régime des 1607 heures sur une base de 37 heures hebdomadaires. Ils bénéficieront de 25 jours de congés annuels et de 12 jours de RTT, l'un étant imposé le lundi de Pentecôte au titre de la journée de solidarité, les 11 autres pouvant être posés librement. Les congés d'ancienneté, sans fondement juridique, seront supprimés. Un outil de badgeage sera mis en place pour tous les agents pratiquant un horaire variable, ce qui leur permettra de moduler leurs heures de travail.**

Au titre de la pénibilité du fait des manutentions manuelles de charges, les ripeurs et chauffeurs ripeurs bénéficieront d'un régime dérogatoire aux 1607 heures annuelles. Ils conserveront le régime horaire actuel sur une base de 35 heures hebdomadaires à raison de 1572 heures annuelles. Ils bénéficieront de 25 jours de congés, et de 5 jours de congés exceptionnels au titre de la pénibilité, l'un étant imposé le lundi de Pentecôte au titre de la journée de solidarité, soit 4 jours pouvant être posés librement. Les congés d'ancienneté seront supprimés. Toutefois les agents bénéficieront d'un « gel » des jours acquis au 31 décembre 2021 qui seront maintenus à titre individuel sous forme de jours de congés exceptionnels.

**Une participation employeur à la mutuelle sera mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 en faveur de tous les agents selon les mêmes principes que la participation à la prévoyance.**

## AMENAGEMENT, MOBILITES, HABITAT

### Programme Local de l'Habitat : des objectifs réalistes malgré la crise covid

Crise sanitaire, confinements, élections : l'année 2020 a été marquée par une forte actualité. Malgré les difficultés, Lorient Agglomération a pu poursuivre la majorité de ses chantiers pour atteindre plus de 900 logements neufs en production, dont près d'un quart de logements sociaux. Ces données sont issues du bilan annuel du Programme Local de l'Habitat (PLH) qui permet de suivre l'état d'avancement du programme et d'envisager d'éventuelles adaptations. C'est aussi un outil précieux d'aide à la décision.

6 600 logements nécessaires pour faire face à la progression démographique, soit 1 100 logements nouveaux chaque année. Ce sont les principaux objectifs définis par le PLH 2017-2022. Avec 903 logements neufs en production en 2020, dont 224 (24,8%) logements sociaux, Lorient Agglomération atteint en partie ses objectifs dans le contexte spécifique de la crise sanitaire qui a fortement perturbé la construction neuve. Sur la période 2019-2020, Lorient agglomération affiche même une progression de 13,7% des mises en chantier, tandis que la région recule de 1,7%. Cependant, les problématiques de logements abordables et de réponse au besoin de logement des jeunes restent prégnantes sur le territoire.



### Logement social : toujours en tension mais des actions en cours

La demande locative sociale accuse une forte augmentation ces dernières années, pour atteindre 6 071 demandes au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (+2%). En regard de cette forte pression, le nombre de logements sociaux attribués recule de 11% avec 1 513 attributions en 2020. Au niveau départemental, cette baisse est de 14%. Avec la crise sanitaire, le nombre de prêts aux primo accédants Prim'accès est également en recul : 17 prêts accordés en 2020, contre 46 en 2019.

La nécessaire rénovation du parc social se poursuit en 2020, avec 287 logements concernés par des réhabilitations notamment énergétiques (dont 270 en QPV à Bois du Château), 126 logements adaptés au handicap et au vieillissement (dont 26 subventionnés par Lorient Agglomération), 20 logements de Bretagne Sud habitat démolis (Kerfréhour à Lanester).

Malgré le contexte, Lorient Agglomération a pu signer une convention de partenariat avec les 8 bailleurs sociaux du territoire. Cette convention porte sur des objectifs ciblés, dont le développement de la production neuve et plus spécifiquement la production de petits logements (T1/T2), la nécessité de répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ou des seniors, l'accent sur la réhabilitation ou la destruction du parc existant vieillissant.

Voté le 7 février 2017, le premier Programme Local de l'Habitat (PLH) de la nouvelle intercommunalité s'étend sur la période 2017-2022 et repose sur 3 grandes orientations :

- Développer une offre d'habitat conjuguant construction neuve et réhabilitation du parc ancien
- Promouvoir un habitat durable et solidaire
- Renforcer la gouvernance
- Il se traduit en 21 fiches actions et mobilise un budget de 37,7 M€ sur 6 ans.

### Rénovation et aides aux ménages

L'amélioration et la rénovation du parc privé ancien bénéficie du dispositif national Mapriménov' : 299 ménages ont reçu une subvention de Lorient Agglomération pour un budget de 495 494 €, en complément des aides de l'ANAH. Les équipes ont adapté leur organisation au contexte sanitaire pour maintenir de bons résultats. Au chapitre de la précarité énergétique, 89 propriétaires occupants ont bénéficié d'un accompagnement, dont 66 pour la rénovation énergétique, 12 concernant la lutte contre l'habitat indigne, 6 concernant l'adaptation du logement et 5 des situations d'urgence.

L'adaptation des logements affiche de bons résultats dans le parc privé avec 71 visites à domicile d'ergothérapeutes, malgré le contexte, et 73 dossiers déposés dont 69 instruits. Enfin, concernant l'accompagnement aux ménages les plus démunis, 105 situations ont été examinées et 69

propositions de relogement ont été faites, tandis que Lorient agglomération s'est fortement mobilisée dans la mise en œuvre du « logement d'abord ».

### Forces et points de vigilance

A mi-parcours, le bilan triennal du PLH permet d'affiner encore davantage l'analyse de l'évolution des actions et du contexte. Ainsi, le bilan pointe les forces du territoire (la croissance démographique, la production de logements neufs et sociaux conforme aux objectifs), il met également au jour les points de vigilance (une politique foncière à renforcer, des équilibres territoriaux difficiles dans la dynamique constructive) et des faiblesses, notamment l'augmentation de la vacance. Des ajustements ou des précisions sur les actions du PLH sont donc proposées pour mieux atteindre les objectifs.

## Un coup de pouce supplémentaire pour la rénovation des logements et des bonus pour l'utilisation de matériaux biosourcés

**Afin d'accélérer la rénovation énergétique du parc privé local, Lorient Agglomération met l'accent sur le conseil aux habitants et des aides financières plus incitatives.**

Lorient Agglomération souhaite faire évoluer l'accompagnement proposé aux ménages du territoire qui envisagent de rénover un **logement de plus de 15 ans**, et ajuster ses aides pour les rendre plus incitatives, dans le contexte de l'émergence des nouveaux dispositifs gouvernementaux comme Maprimrenov'.



### Rénovation énergétique et adaptation du logement : accompagnement et aide à la décision

Sur le volet de rénovation énergétique, Lorient Agglomération propose plusieurs actions :

- Une **subvention à hauteur de 50% pour un diagnostic conseil** réalisé par un diagnostiqueur privé (plafonné à 350€ de frais) et destinée aux propriétaires bailleurs
- Un **diagnostic gratuit** réalisé par le service habitat et destiné aux propriétaires occupants ou bailleurs
- Une **subvention à hauteur de 50% pour un audit énergétique** réalisé par un bureau d'études qualifiés (plafonné à 800€ de frais) et destinée aux propriétaires occupants ou bailleurs

Concernant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou présentant un handicap, Lorient Agglomération propose :

- Le maintien du **diagnostic conseil gratuit** (diagnostic conseil par un ergothérapeute libéral et accompagnement par le service habitat) pour les ménages **sous plafonds de ressources ANAH** (Agence Nationale de l'Habitat)
- Une **subvention du diagnostic conseil par un ergothérapeute libéral à hauteur de 50%** (plafond 350€ de frais) pour les propriétaires occupants ayant des ressources supérieures aux plafonds ANAH.

Pour les **copropriétés**, Lorient Agglomération propose également un accompagnement dans la prise de décision par le **subventionnement des dépenses de remise à plat des règlements** et/ou de l'état descriptif de division, et par le **subventionnement d'un audit énergétique ou d'un diagnostic technique général** à hauteur de **50%** des frais engagés (plafond 3 000€ de frais).

### Aides aux travaux : des offres multiples et adaptées

Pour les travaux de **rénovation thermique et de lutte contre la précarité énergétique**, Lorient Agglomération accorde déjà une aide forfaitaire de **1 000 à 2 500 €** pour les ménages sous plafonds de ressources ANAH. Désormais, pour les travaux de **rénovation globale**, une subvention forfaitaire de **4 000 €** pourra être attribuée sous condition du gain énergétique et un **bonus « matériaux biosourcés »** (15 €/m<sup>2</sup> plafonné à 1 500 €) pourra également être accordé.

Concernant les travaux de **maintien à domicile** des personnes âgées et/ou présentant un handicap, tous les ménages pourront prétendre à une aide, pour un **montant maximal de 1 000 € ou 2 000 €**

en fonction des ressources. Enfin, Lorient Agglomération souhaite proposer une **aide forfaitaire de 800 €** pour l'installation d'un **chauffe-eau solaire** afin d'encourager le recours aux énergies renouvelables.

Renseignements auprès de l'Espace Info Habitat de Lorient Agglomération (EIH) : 0 800 100 601 ou [eih@agglo-orient.fr](mailto:eih@agglo-orient.fr)

## Espace Info habitat : une aide de la Région Bretagne de 294 771€ pour aider le guichet unique mis en place par Lorient Agglomération

Le programme SARE, Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique, est un outil de financement proposé par la Région Bretagne afin de soutenir l'action des collectivités en faveur de la performance énergétique de l'habitat et des petits locaux tertiaires. Sur le territoire, la subvention vise plus spécifiquement les actions de l'Espace Info Habitat, avec une enveloppe globale de 294 771 €.

Avec le programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), la Région Bretagne poursuit son action pour la rénovation énergétique des logements et l'animation du réseau Rénov'Habitat Bretagne.



Le SARE se donne 3 missions prioritaires :

- Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers ;
- Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation avec des actions de sensibilisation et de mobilisation des professionnels et acteurs concernés ;
- Soutenir le déploiement d'un service de conseil pour les petits locaux tertiaires privés (commerces, bureaux, restaurants de moins de 1 000 m<sup>2</sup>).

Autant de missions et d'actions mises en place sur le territoire par l'Espace Info Habitat (EIH), guichet unique qui regroupe le service Habitat et le service Urbanisme de Lorient Agglomération, l'ADIL et ALOEN.

Pour 2021, la Région Bretagne propose une nouvelle convention de financement afin de soutenir la mise en œuvre du programme SARE sur le territoire. La subvention SARE de la Région Bretagne est évaluée à 294 771 €, dont 203 571 € pour ALOEN et 64 200 € pour Lorient Agglomération.

### Chiffres 2020 :

- 2 000 demandes d'informations sur la rénovation énergétique traitées
- 1 400 conseils personnalisés en matière de rénovation énergétique
- 215 ménages en logement individuel accompagnés pour préparer leur projet
- 65 ménages accompagnés en suivi de chantier et post-travaux
- 24 demandes d'informations de la part d'entreprises traitées
- 24 conseils personnalisés aux entreprises

## Contrat de Ville : une enveloppe de l'Etat de 435 933 € pour la programmation 2021

Redessiner la ville, accompagner vers l'autonomie et l'emploi, favoriser l'émergence de projets : les programmes de rénovation urbaine et d'accompagnement ciblé des populations des quartiers prioritaires se poursuivent, avec une enveloppe de l'Etat de près de 436 000 €.

Le contrat de ville de Lorient Agglomération a été signé le 11 juillet 2015 et concerne 6 quartiers prioritaires à Hennebont, Lanester et Lorient. Pour 2021, l'enveloppe octroyée par l'Etat est de 435 933 €, réparti selon la population des quartiers prioritaires concernés : 50 732 € pour Hennebont, 84 347 € pour Lanester et 300 854 pour les 4 quartiers de Lorient (Bois du Château,



Kerguillette - Petit Paradis, Kervéanec nord, Polygone - Frébault). **Le coût total des actions retenues sur les 6 quartiers est de 2 643 914 €.**

Pour aller plus loin, Lorient agglomération intervient aux côtés des communes en soutien de certaines de ces actions avec des crédits spécifiques et agit également au quotidien dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) notamment avec le soutien à la Mission Locale (702 129 € de subvention de fonctionnement 2021) et des Compagnons Bâisseurs (67 000 € de subvention de fonctionnement 2021).

**Les soutiens spécifiques de Lorient Agglomération :**

- **4 000 € pour CitésLab** à Hennebont, Lanester et Lorient : favoriser la création d'entreprises par les habitants, détection et amorçage ;
- **2 000 € pour Boutik Ecole** : initié par le BGE, ce dispositif permet de tester son projet de création de commerce ;
- **1 000 € pour Ailes vers l'emploi** : accompagner les femmes de Bois du Château dans leur projet professionnel ;
- **1 000 € pour l'AFPA** et ses ateliers de rénovation d'appartement proposés aux demandeurs d'emploi ;
- **1 000 € pour AGORA** et ses ateliers Sur la route de l'emploi destinés aux demandeurs d'emploi de moins de 26 ans ;
- **500 € pour l'action ALESI** vers l'emploi à Lorient : nouveaux moyens de recrutement des habitants des quartiers prioritaires.

Lorient Agglomération agit enfin à travers ses politiques publiques au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. **Par exemple, 358 logements sociaux devraient bénéficier d'une réhabilitation thermique pour un montant global de subvention de 2 685 000 €.** De même, la mise au point des projets de rénovation urbaine des quartiers de Bois du Château, Kervéanec nord et Lanester Kerfréour devraient être finalisés courant 2021.

## **Politique de mobilité : des parkings relais pour inciter aux transports collectifs**

**La mobilité est un enjeu majeur pour Lorient agglomération. Afin d'accompagner cette politique volontariste, Lorient Agglomération lance un schéma directeur des parkings relais sur son territoire et réalisent premier parking relais en Gare de Gestel.**

Alors que la performance des transports collectifs diminue à mesure que l'on s'éloigne de la ville, les habitants des zones périphériques préfèrent utiliser la voiture pour leurs déplacements. Pourtant, la circulation et le stationnement en zone urbaine restent souvent problématiques.

La création de parkings relais, des zones de stationnement à proximité des transports en commun, doit aider à réduire la circulation automobile dans les centralités et compléter l'offre d'intermodalité en favorisant l'accès aux transports en commun. En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, Lorient Agglomération propose d'engager l'élaboration d'un schéma directeur des parkings relais et d'approuver sans délai la réalisation d'un premier parking relais en gare de Gestel.

La création de parking relais répond à plusieurs documents cadre :

- Le PCAET : Le Plan Climat Air Energie Territorial de Lorient agglomération vise, pour ses transports collectifs, un million de voyages supplémentaires par an entre 2020 et 2022.
- Le SCoT : le Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Lorient recommande de déterminer l'opportunité de création de parking relais.

## DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

### Un partenariat renforcé avec la Chambre d'agriculture

Dans le cadre des actions volontaristes menées via la Charte de l'Agriculture depuis 2001, Lorient agglomération accompagne la Chambre d'agriculture pour renforcer son action, notamment dans le domaine du foncier agricole et du développement de filières alimentaires locales. Le financement communautaire de ces actions est évalué à plus 44 000 €.

Charte de l'agriculture, Projet Alimentaire Territorial (PAT), actions économiques et foncières collectives : les moyens d'action sont nombreux pour promouvoir et préserver l'agriculture et une alimentation de qualité. Lorient Agglomération, la Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan et la Chambre Régionale d'agriculture de Bretagne coopèrent pour mettre en œuvre la charte de l'agriculture sur le pays de Lorient, via notamment un Conseil agricole et alimentaire.

Pour 2021, une nouvelle convention vient apporter des précisions sur le financement d'actions déléguées à la Chambre d'agriculture pour animer la Charte et le PAT, ainsi que des opérations collectives ciblées. Les actions concernées sont multiples : instruction des aides à l'installation des agriculteurs, appui à la transmission et à la conversion en bio des exploitations, information et formation des élus sur le foncier agricole, animation de l'association des agriculteurs du pays de Lorient (accompagnement et création de filières locales)...

La participation financière de Lorient agglomération à ces actions s'élève à 44 793 € sur un coût prévisionnel global de 64 018 € TTC.

#### Informations clés :

- Les 4 défis de la Charte de l'agriculture :
- préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et de l'emploi
- construire un projet alimentaire territorial durable et partagé
- cultiver la qualité territoriale du pays de Lorient et favoriser la transition
- agir pour une mise en œuvre adaptée, concertée et volontariste de la charte
- 147 chefs d'exploitation partiront à la retraite d'ici 5 ans (23% du territoire)
- Montant de l'aide à l'installation : 2 000 €

### Un appel à projets pour une alimentation locale et durable

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), Lorient Agglomération lance un nouvel appel à projets d'un montant total de 70 000 €

Cet appel à projets « Projet Alimentaire Lorient Agglomération » s'inscrit dans la continuité du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du pays de Lorient, labellisé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Prestations de services, études, achat de matériel, mise en œuvre : tous les acteurs publics ou privés sont appelés à proposer des actions au bénéfice des habitants du territoire et répondant aux objectifs inscrits dans la Charte de l'agriculture et de l'alimentation.



Diverses thématiques sont proposées aux candidats, publics ou privés, de ce nouvel appel à projets :

- Le soutien et la structuration de la filière alimentaire locale pour faciliter l'approvisionnement des habitants et des acteurs économiques en produits locaux, notamment bio ;
- La lutte contre la précarité alimentaire : développer l'approvisionnement de personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale en produits locaux de qualité ;
- L'éducation à l'alimentation durable : sensibiliser à l'alimentation durable (nutrition, santé, goût, saisons, gaspillage...) ;

#### Informations clés :

- Une enveloppe de 70 000 €
- Des projets réalisés avant septembre 2022
- Coût minimum de 3 500 €, aide à 80%

- La valorisation de la gastronomie, des savoir-faire et des produits locaux du terroir et de la mer : communiquer, promouvoir et intégrer les produits locaux auprès des populations locales ou touristiques.

**Pour être éligibles, les actions devront entrer dans une dynamique collective ou partenariale, s'inscrire dans la durée, avoir un impact positif sur le territoire et être innovantes.** Les actions devront être mises en œuvre dans les 12 mois faisant suite à la notification du soutien, et se terminer au plus tard en septembre 2022, pour un coût minimum de 3 500 € et un appui financier maximum de 80%. Un acompte de 70% sera versé au démarrage de l'action.

## Crise sanitaire : une prolongation des aides aux entreprises pour aider à la reprise de l'activité

**Lorient Agglomération souhaite prolonger les dispositifs d'urgence accordés aux entreprises en difficultés dans le cadre de la crise sanitaire afin d'accompagner la reprise, les investissements nécessaires mais également le développement d'une économie locale dans le cadre de l'aide au secteur HCR afin d'aider les producteurs locaux.**

Lorient Agglomération a mis en place plusieurs dispositifs d'aide aux entreprises pour faire face aux difficultés de la crise du COVID et accompagner la reprise. Certains de ces dispositifs ont déjà été assouplis et/ou élargis et Lorient Agglomération souhaite les prolonger jusqu'à la fin de l'année, dans le respect des dispositions prises par la Région le 10 mai 2021 pour encadrer ces prolongations, les régimes d'exemption européens ayant déjà été prorogés.



Plusieurs dispositifs sont concernés :

**Le Pass commerce et artisanat :** prolongation jusqu'au 31 décembre 2021. Le Pass commerce et artisanat a été élargi à toutes les communes de l'agglomération et enrichi dès décembre 2020.

Par exemple, le soutien aux investissements numériques a été relevé à 50% (contre 30% des montants investis), pour une dépense minimale de 2 000 € (au lieu de 3 000 €). Concernant les autres investissements, le plancher a été ramené à 3 000 €, et les dépenses liées aux terrasses sont devenues éligibles. Tous les commerçants et artisans employant 7 salariés et réalisant 1M€ de CA au maximum peuvent y prétendre. Les bénéficiaires reçoivent en outre un acompte de 50%. Plus de 100 dossiers ont déjà été déposés, dont la moitié a bénéficié d'aides pour plus de 300 000 €.

**Aide aux cafés, hôtels et restaurants (CHR) :** prolongation du remboursement d'achats auprès de producteurs locaux jusqu'à fin 2021. Il s'agit d'une aide forfaitaire de 500 € maximum pour les restaurants et traiteurs et 200 € pour les cafés et les hôtels. 56 commerçants ont déjà été aidés, pour un montant global de 26 000 €, au bénéfice de producteurs et transformateurs locaux.

### Informations clés :

- Pass commerce et artisanat prolongé jusqu'au 31/12/21
- Aide aux CHR : prolongation jusqu'au 31/12/21
- Prêt Covid Résistance : prolongation jusqu'au 30/09/21

**Prêt Covid Résistance :** prolongation jusqu'au 30 septembre 2021. Ce prêt à taux zéro sur 36 mois, dont 18 mois de différé, (20 000 €) s'adresse aux entreprises (1,5 M€ de CA et 20 salariés maximum) et aux associations présentant un besoin en trésorerie non totalement couvert par le financement bancaire. Le prêt Covid Résistance est maintenant cumulable avec le Prêt Garant par l'Etat. S'il a connu un démarrage timide, ce dispositif voit une sollicitation croissante depuis son élargissement : fin avril, 38 entreprises et associations ont bénéficié de 529 000 € de prêts. Le budget total disponible pour le territoire est de 1,67 M€.

**Prêt Covid Résistance :** prolongation jusqu'au 30 septembre 2021. Ce prêt à taux zéro sur 36 mois, dont 18 mois de différé, (20 000 €) s'adresse aux entreprises (1,5 M€ de CA et 20 salariés maximum) et aux associations présentant un besoin en trésorerie non totalement couvert par le financement bancaire. Le prêt Covid Résistance est maintenant cumulable avec le Prêt Garant par l'Etat. S'il a connu un démarrage timide, ce dispositif voit une sollicitation croissante depuis son élargissement : fin avril, 38 entreprises et associations ont bénéficié de 529 000 € de prêts. Le budget total disponible pour le territoire est de 1,67 M€.

Toutes les mesures de soutien de Lorient agglomération : <https://www.lorient-agglo.bzh/covid-19-mesures-de-soutien/>

## Economie sociale et solidaire : conforter le travail en réseau

**Soucieuse du développement d'une économie porteuse de sens, tournée vers l'intérêt collectif et les besoins du territoire et de ses habitants, Lorient Agglomération s'engage auprès du Réseau des collectivités territoriales pour une Economie Solidaire (RTES).**

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble de plus en plus d'entreprises, d'associations et d'initiatives publiques comme privées sur le territoire. Lorient Agglomération apporte son soutien à de nombreux projets en ce sens au travers de ses politiques publiques et d'aides financières, logistiques ou techniques. En 2021, Lorient Agglomération a par ailleurs conventionnée avec l'association C2SOL (Collectif Social et Solidaire), animatrice du réseau d'acteurs et d'entrepreneurs de l'ESS.

Afin de conforter cet engagement, Lorient Agglomération souhaite rejoindre le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES). Ce réseau réunit plus de 160 collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement d'une l'économie sociale et solidaire locale autour d'une charte et de bonnes pratiques partagées. En savoir + : [www.rtes.fr](http://www.rtes.fr)

Les objectifs de RTSE sont :

- Promouvoir les démarches des collectivités adhérentes pour sensibiliser d'autres territoires à l'ESS
- Constituer un lieu-ressource et d'appui à la mise en œuvre de projets (mutualisation des expériences, démarches et outils communs)
- Contribuer à la formation des élus et des techniciens
- Elaborer une réflexion à partir des pratiques locales et être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

## Adhésion au Groupement d'Intérêt économique « Port de pêche de Bretagne » :

**Afin de construire le groupement inter portuaire Pêche de Bretagne incluant le port de pêche de Lorient et les autres ports bretons, un projet de GIE regroupant les concessionnaires portuaires se crée pour aider au développement économique de ses membres.**

Ce protocole vise la collaboration des membres au sein d'un Groupement Inter portuaire dénommé Pêche de Bretagne dont l'objectif est « de poser les bases d'une coopération portuaire à l'échelle régionale dans le secteur de la pêche pour optimiser et développer le système des ports de pêche de Bretagne et contribuer à la valorisation de la pêche de Bretagne ».



Afin de progresser sur ce projet, l'implication des concessionnaires portuaires a paru nécessaire en les rassemblant au sein d'un GIE nommé Ports de pêche de Bretagne, constitué de la SEM Lorient Keroman, de la société Edéis, des Chambres de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest et des Côtes d'Armor, et de la commune de Quiberon.

La coopération porte sur plusieurs domaines : investissements structurants, analyse des coûts et des règlements d'exploitation des halles à marée, formation et emploi, observation de la filière...

Ce GIE envisage plusieurs actions comme le développement d'outils numériques pour la gestion des apports et les modalités de vente du poisson, l'amélioration de la visibilité et de l'identification des produits, l'harmonisation des pratiques de tri, l'organisation de commandes groupées... La SEM de Lorient Keroman s'est prononcée en faveur de l'adhésion à ce GIE et Lorient Agglomération en tant qu'actionnaire majoritaire doit pouvoir donner son aval.

## TRANSITION ECOLOGIQUE

### Un nouveau centre photovoltaïque au sol à Kermat : 30% de la consommation en électricité de la commune d'Inzinzac-Lochrist

Lorient Agglomération lance la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de Kermat, à Inzinzac-Lochrist. L'opération, d'un montant global de 4 M€, permettra de produire l'équivalent de 30% de la consommation électrique annuelle de la commune.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol à Kermat illustre la politique ambitieuse de Lorient Agglomération en matière d'énergies renouvelables. Dans le cadre des objectifs de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), du label Cit'ergie et de la démarche de certification ISO 50 001, Lorient Agglomération s'engage à réduire de 50% ses consommations énergétiques et à faire passer à 50% la part d'énergies renouvelables dans ses consommations d'ici 2030.

C'est sur les alvéoles fermées de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISND) de Kermat que cette centrale photovoltaïque sera mise en place. Le budget de cette opération d'envergure s'élève à 4 M€, dont 0,250 M€ nécessaires aux études préalables, et 3,750 M€ pour les travaux.

Le financement sera assuré par la régie autonome énergies de Lorient Agglomération. La régie prendra également en charge la vente de l'électricité renouvelable produite par la centrale photovoltaïque.

Engagements de Lorient Agglomération à l'horizon 2030 dans le cadre de son PCAET :

- Réduire de 50% les consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre,
- Atteindre 50% de part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique



### Déchèterie de Groix : un investissement de 1,5 M€ pour rénover et adapter le service aux particuliers et professionnels

La gestion des déchets est particulièrement sensible et importante sur les îles. A ce titre, Lorient Agglomération programme sur Groix une opération de requalification du site de collecte de Kerbus, avec une enveloppe prévisionnelle de 1,432 M€ HT.

Le site de Kerbus à Groix accueille une déchèterie ouverte aux particuliers et aux professionnels, une plateforme de compostage et de gestion des déchets inertes, des bâtiments techniques et administratifs.

Avec le temps et les évolutions successives de la déchèterie, le besoin de rénovation et de réorganisation s'est accéléré. Lorient Agglomération a donc engagé une réflexion globale sur la requalification du pôle de Kerbus.

Elle vise plusieurs objectifs :

- Améliorer le confort et la sécurité des usagers comme des agents ;
- Protéger l'environnement en modernisant les locaux, notamment en matière d'économies d'énergies et de gestion de l'assainissement ;
- Intégrer le site dans son environnement par un aménagement architectural de qualité.

Le montant global des travaux est estimé à 1 432 000 € HT (prestations connexes : 35 000 € pour l'aménagement déchèterie, de la voiries, du bassin et des plateformes : 571 130 € pour les réseaux



Chiffres clés :

- x2 : en été, la quantité de déchets est doublée
- 2 500 m3 de déchets quittent Groix chaque année par bateau

divers : 122 440 € et 703 430 € pour les travaux sur les bâtiments) ; Le Conseil Départemental du Morbihan interviendra à hauteur d'environ 245 000 € concernant les travaux de bâtiments.

## Eau et coopération internationale : développer l'accès à l'eau potable au Sénégal

Avec une participation de 15 000 €, Lorient agglomération accompagne l'association Eau Vive Bretagne Loire pour alimenter 4 300 personnes en eau potable au Sénégal. Une coopération internationale qui inclut l'Agence de l'eau, afin de soutenir l'accès à l'eau pour toutes les populations.

Dans le cadre de l'application de la loi Oudin (n°2005-95 du 9 février 2005) relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des Agences de l'eau portant sur l'alimentation en eau et l'assainissement, Lorient Agglomération va continuer à accompagner l'association Eau Vive qui souhaite lancer la deuxième phase d'extension des installations d'eau potable. Ce programme concerne les villages de Kabadio et Katak, pour 4 300 habitants. Les objectifs visent à alimenter en eau potable les deux villages, mais aussi à réduire les maladies liées à l'eau, à améliorer l'hygiène et la salubrité et à soulager la pénibilité des activités domestiques grâce à cet accès facilité à l'eau.

### Chiffres clés :

- 4 300 habitants concernés
- 5km d'extension d'eau potable
- 12 mois de travaux
- Un budget total de 68 540 €
- 15 000 € d'investissement pour Lorient Agglomération
- 20 000 € d'investissement pour l'Agence de l'eau Loire Bretagne

Trois projets avaient déjà été soutenus par l'agglomération entre 2012 et 2019 : deux programmes d'amélioration du service public de l'eau et de l'assainissement au Niger, et le développement de l'accès à l'eau potable pour la commune de Kataba1 au Sénégal, dans l'une des régions qui présente l'un des taux d'accès à l'eau les plus faibles du pays. Sur cette zone, 58% de la population seulement disposent d'un branchement ou d'une borne fontaine. Les habitants qui ne bénéficient pas d'une adduction d'eau potable ont souvent recours à des puits non protégés, consommant une eau insalubre.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 [mbretonrobin@agglo-orient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-orient.fr)

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

